



Trop perçu sur fin de CDD avant cdi

Par Ines43

Bonjour, J aurais besoin de vos lumières,.

Dans mon entreprise,ns avons un souci au niveau comptable.

Ils viennent de s'apercevoir , que depuis environ 2 ans tout

Les contrats CDD qui sont passés en CDI, ils ont versé trop de primes de fin de contrat.en comptabilisant le dernier CDD dans le calcul.

Pour ma part , mon dernier CDD de 6 Mois ma été payé en trop .sur un contrat de 15 mois (3 mois et 2x 6 mois de CDD)

Soit environ 800 euros, qu'il va falloir rendre

Environ une vingtaine de personnes concernées pour des montants entre 100 et 1500 ? .

Pensez vous qu'un montant ,de retenue peu ns être imposé

Ou pouvons ns , demander un prélèvement que de 10 ou 20 ?.

Savoir que l'on touche 1386 EUR

Merci de votre aide

Par kang74

Bonjour

La récupération de l'indu doit respecter le barème de saisie sur rémunération .

Vous pouvez estimer le montant qu'ils retiendront .

Non vous ne pouvez pas imposer des montants si dérisoires .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57371]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57371[/url]

Par Isadore

Bonjour,

L'employeur peut retenir maximum 10 % du salaire net, ET dans la limite des sommes saisissables (voir le lien de Kang)

:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2308]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2308[/url]